



Distr. générale
16 septembre 2019
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Dix-septième session
Durban (Afrique du Sud), 11–15 novembre 2019

**Note d'information concernant la dix-septième session
de la Conférence ministérielle africaine
sur l'environnement**

*« Agir en faveur de la durabilité environnementale
et de la prospérité en Afrique »*

Introduction

1. Créée en 1985, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a pour mandat de promouvoir la coopération régionale entre les gouvernements africains en vue de relever les défis environnementaux auxquels la région est confrontée. Les travaux de la Conférence ont sensiblement contribué au renforcement de l'action menée par les gouvernements africains et la communauté internationale face aux perspectives et aux défis que représentent l'environnement et le développement durable en Afrique.
2. Au fil des ans, la Conférence a joué avec vigueur un rôle de chef de file dans la promotion des causes et des intérêts de l'Afrique dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Les sessions de la Conférence permettent de donner des orientations sur les grandes politiques et initiatives régionales intéressant l'environnement et le développement durable. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de son document constitutif, la Conférence tient une session ordinaire tous les deux ou trois ans.
3. Ainsi, et comme suite à la généreuse offre faite par le Gouvernement de la République sud-africaine à la seizième session, tenue à Libreville (Gabon) du 12 au 16 juin 2017, la dix-septième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement se tiendra du 11 au 15 novembre 2019 à Durban (Afrique du Sud). Pendant cette session se tiendront une réunion du groupe d'experts, du 11 au 13 novembre, et un segment ministériel, les 14 et 15 novembre.
4. La dix-septième session de la Conférence sera centrée sur la nécessité pour les pays africains de prendre des mesures concrètes, y compris la mise en œuvre des politiques et des cadres régionaux et mondiaux pertinents, pour faire en sorte que le continent puisse parvenir à la durabilité environnementale et à la prospérité et atteindre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Afrique. La session sera donc placée sous le thème suivant : « *Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique* ». Ce thème s'appuie sur le thème central de la septième session extraordinaire et de la seizième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, à savoir « Mise en œuvre des politiques environnementales » et « Investir dans des solutions environnementales innovantes afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 », respectivement.
5. La dix-septième session sera l'occasion pour la région d'examiner les implications en matière de politiques et les possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique, ainsi que de se préparer dans la perspective de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Chili dans le courant de l'année. Les représentants se pencheront sur les résultats du Sommet Action Climat 2019 qui aura lieu le 23 septembre 2019 et vise à rehausser le niveau d'ambition et à accélérer les mesures visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les

changements climatiques, ainsi qu'à relever le défi climatique. La session permettra également de fournir aux ministres des informations actualisées sur la mise en œuvre des diverses commissions et initiatives africaines sur les changements climatiques.

6. La session donnera aux pays l'occasion de se pencher sur les textes issus de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CDD) qui s'est tenue du 2 au 13 septembre 2019 et de convenir de la voie à suivre. La Conférence des Parties a décidé d'accroître et de renforcer davantage l'action sur le terrain pour veiller à ce que les objectifs de la Convention pour 2018–2030 soient atteints, en particulier contrôler et enrayer de nouvelles pertes de terres productives dues à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.

7. Du fait de l'augmentation et de la gravité des défis environnementaux qui entraînent la perte de biodiversité, la Conférence examinera comment le continent peut faire face à ces défis. Les questions relatives à la biodiversité sont critiques, d'autant plus que les États membres à l'échelle mondiale s'attellent à l'élaboration du cadre sur la biodiversité pour l'après-2020 et l'élaboration d'une « nouvelle donne mondiale pour la nature et les peuples » s'accélère.

8. Le concept d'économie circulaire a pris de l'ampleur sur la scène mondiale ces dernières années et sera un des principaux sujets de discussion au cours de la session de la Conférence. Cette approche présente des possibilités de promouvoir des niveaux plus élevés d'utilisation rationnelle des ressources, ce qui contribue à ajouter de la valeur à la transformation des ressources naturelles de l'Afrique. En outre, l'Alliance africaine pour l'économie circulaire a été lancée lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en 2017 à Bonn (Allemagne). L'Alliance africaine pour l'économie circulaire a pour but de relier et de coordonner les différents projets et programmes menés sur le continent en suscitant une dynamique pour opérer une transformation vers une économie circulaire.

9. La session sera l'occasion d'examiner d'autres questions pertinentes, notamment la collaboration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement avec d'autres secteurs, en particulier les ministères des finances, de la planification et du développement économique, les contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, et la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de parvenir à un accord sur la contribution commune de l'Afrique au thème retenu. Les ministres et les experts passeront en revue les progrès accomplis dans l'application des décisions adoptées lors de précédentes sessions de la Conférence, et examineront d'autres questions nouvelles présentant un intérêt pour la région, l'objectif étant d'élaborer un cadre de suivi de la Conférence en ce qui concerne la mise en œuvre.

10. Enfin, les ministres adopteront une déclaration, des décisions et une série de messages clés reflétant les discussions tenues durant la session.

Réunions connexes

11. Les réunions connexes suivantes se tiendront en marge de la session :

- a) 9 et 10 novembre 2019 : réunion des grands groupes et des parties prenantes (société civile) avant la Conférence ;
- b) 9 et 10 novembre 2019 : Groupe des négociateurs africains sur la biodiversité ;
- c) 15 novembre 2019 : petit déjeuner de travail entre les ministres africains et l'Union européenne sur les stratégies de développement à faibles émissions.

Manifestations parallèles

12. Plusieurs manifestations parallèles se dérouleront pendant la session. Des informations à ce sujet seront publiées dès que possible.

Lieu de la session

13. La dix-septième session de la Conférence se tiendra dans les locaux de l'Olive Convention Centre à Durban (Afrique du Sud), www.oliveconventioncentre.co.za.

14. L'Olive Convention Centre est bien situé, à 30 minutes en voiture de l'aéroport international King Shaka de Durban, non loin du Stade Moses Mabhida et à quelques mètres du célèbre front de mer du Golden Mile.

Services à la disposition des représentants

15. Situé au cœur de la dynamique ville multiculturelle de Durban, l'Olive Convention Centre offre des **salles de réunion** pratiques, conviviales et **dotées d'équipements technologiques de pointe**, qui peuvent être aménagées au choix, avec des options de places assises allant des salles de cinéma aux salles de classes, des lieux de banquets aux salles de réunions. Le centre de conférence offre des espaces souples et modulables comportant quatre grandes salles de conférence, sept salles de réunions et deux bureaux exécutifs disposant d'une connexion internet haut débit, de services audiovisuels, de possibilités d'enregistrement et de diffusion en flux.

16. L'Olive Convention Centre a mis en œuvre plusieurs initiatives de construction verte qui aident à réduire son empreinte carbone, à savoir, l'éclairage économe en énergie, le recyclage de l'eau de pluie pour des fins autres que la consommation et des minuteurs pour les équipements opérationnels de haute tension.

Inscription

17. Tous les participants sont priés de se pré-inscrire avant la Conférence et dès leur arrivée au centre de conférence à Durban, le dimanche 10 novembre 2019, entre 8 heures et 17 heures.

18. Des badges seront remis aux participants au moment de l'inscription. À des fins d'identification, pour des raisons de sécurité et pour avoir accès aux salles de réunion, il est rappelé aux participants qu'ils doivent porter leur badge nominatif en permanence pendant la réunion.

Documents

19. Les principaux documents d'avant-session seront envoyés aux correspondants nationaux de la Conférence avant la réunion. Ces documents seront également disponibles sur le site Web de la Conférence (<http://www.unenvironment.org/amcen>). Les délégations voudront bien apporter leur propre exemplaire des documents d'avant-session, car ceux-ci ne seront disponibles au centre de conférence à Durban qu'en quantité très limitée afin de réduire l'empreinte carbone de la réunion.

Rendre la dix-septième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement plus respectueuse de l'environnement

20. *Une session en mode PaperSmart* : la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement étant le principal organe décisionnel régional en matière d'environnement en Afrique, elle montrera l'exemple en réduisant l'empreinte carbone de toutes ses activités et interventions. La dix-septième session de la Conférence s'efforcera donc de proposer aux délégations différents modes de consultation des documents, y compris tous les documents publics officiels et les déclarations, tout en tirant le meilleur parti de ses ressources en évitant le gaspillage.

21. Les informations et les documents seront disponibles au format électronique et sur des plateformes numériques. En plus des informations et documents de base qui seront publiés sur le site Web de la Conférence, des documents de session et des déclarations seront transmis par courrier électronique. Des cartes Flash contenant les documents officiels seront mises à disposition. Une quantité limitée d'exemplaires papier des documents officiels sera disponible dans les salles de réunion, uniquement pour les délégations qui en auront fait la demande.

Réservations de chambres d'hôtels, navette desservant l'aéroport et moyens de transport à la disposition des délégations

22. Les participants sont priés de faire leurs réservations d'hôtels dès que possible, étant donné que plusieurs grandes conférences se tiennent à Durban au cours de la même période. Une liste des hôtels recommandés, ainsi que les tarifs préférentiels négociés et les coordonnées des hôtels, pourront être consultés sur le site web de la Conférence, à l'adresse <https://www.unenvironment.org/amcen>. Un code de référence spécifique sera communiqué aux participants pour chaque hôtel recommandé afin qu'ils puissent bénéficier des tarifs négociés dans le cadre de la conférence.

23. Le Gouvernement sud-africain assurera le transport entre l'aéroport international King Shaka et les hôtels recommandés, ainsi que vers le lieu de réunion. Un programme des horaires des navettes sera disponible peu avant la tenue de la Conférence. Le transport sera assuré à partir de 06 heures le 10 novembre jusqu'à 18 heures le 16 novembre 2019. Des dispositions supplémentaires pour le transport ne seront pas prises. Veuillez noter que les participants qui choisissent de descendre dans des hôtels non recommandés ne pourront pas bénéficier d'un service de transport entre leur hôtel et le centre de conférence.
24. Le jour de leur départ, tous les participants qui voyagent devraient être à l'aéroport au moins trois (3) heures avant la date de départ prévue. Dans le cas où les représentants souhaitent arriver plus tôt en Afrique du Sud ou y rester après la Conférence, ils devraient prendre eux-mêmes leurs dispositions pour assurer leur transport.
25. S'agissant des dispositions logistiques, les participants devront faire parvenir tous les renseignements concernant leur vol, leurs dates d'arrivée et de départ et le nom de l'hôtel où ils comptent séjourner à Mme Julie Kaibe (tél. : +254 20 762 1354 ; adresse électronique : julie.kaibe@un.org ; en mettant en copie unenvironment-amcen@un.org) ; M. David Ombisi (tél. : +254 20 762 4221 ; adresse électronique : david.ombisi@un.org) ; Mme Jenitha Badul, adresse électronique : jbadul@environment.gov.za ; et Mme Judie Combrink, adresse électronique : jcombrink@environment.gov.za.

Informations générales sur la République sud-africaine

Visas

26. *Les conditions d'entrée en Afrique du Sud selon que l'on voyage muni d'un passeport diplomatique, officiel ou privé diffèrent d'un pays à l'autre et sont susceptibles de changer. Les participants devraient toujours se renseigner avant de se rendre en Afrique du Sud. Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour plus de renseignements sur les conditions d'obtention des visas pour votre pays :* <http://www.dha.gov.za/index.php/applying-for-sa-visa>
27. Pour les ressortissants de pays ayant besoin d'un visa, les demandes de visas doivent être présentées trois semaines avant le départ : <http://www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries>. Il n'est pas délivré de visas à l'arrivée.

Santé

28. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé pour entrer en Afrique du Sud si le voyageur provient d'un pays de la zone d'endémie amarile ou y a transité. Les voyageurs doivent être vaccinés au moins 10 jours avant d'entrer en Afrique du Sud. Les voyageurs ne détenant pas de certificat de vaccination contre la fièvre jaune se verront refuser l'entrée en Afrique du Sud.
29. Il est conseillé aux participants de souscrire une assurance voyage et assurance maladie avant de quitter leur pays. Le Gouvernement sud-africain ou l'un de ses partenaires organisant la conférence ne seront pas tenus responsables de tout incident pouvant survenir du fait qu'un participant ne dispose pas d'une assurance voyage ou assurance maladie appropriée.
30. Néanmoins, des services de soins médicaux d'urgence sur place dispensés dans un centre médical disposant d'une unité de réanimation complète et d'agents paramédicaux qualifiés ainsi que d'une ambulance entièrement équipée et pourvue du personnel requis seront fournis à tous les participants et au personnel d'appui pendant toute la durée de la Conférence. L'hospitalisation dans un établissement de soins de santé public ou privé sera à la charge du patient.

Quelques faits et chiffres

31. L'Afrique du Sud, dont le nom officiel est la République sud-africaine, est située à l'extrémité australe du continent africain et possède un littoral qui s'étend sur plus de 2 500 km, le long de deux océans (l'océan Indien au sud-est et l'océan Atlantique au sud-ouest). Elle est bordée par la Namibie au nord-ouest, le Botswana et le Zimbabwe au nord et le Mozambique et l'Eswatini (Swaziland) au nord-est et à l'est. Le Lesotho, pays indépendant, est enclavé dans l'est de la République sud-africaine. L'Afrique du Sud est le plus grand pays d'Afrique australe et se classe au 25^{ème} rang mondial pour sa superficie et, avec plus de 57 millions d'habitants, est le 24^{ème} pays le plus peuplé du monde.

32. L’Afrique du Sud abrite une société multiethnique qui englobe une grande variété de cultures, de langues et de religions. Onze langues officielles sont parlées en Afrique du Sud : Afrikaans, Ndebele du Sud, Xhosa, Zulu, Swazi, Sotho du Nord (Sepedi), Sotho du Sud (Sesotho), Tswana, Tsonga, Venda et anglais. L’Afrique du Sud est souvent appelée « nation arc-en-ciel » pour décrire sa diversité culturelle.

33. En Afrique du Sud, trois villes tiennent lieu de capitales : Prétoria (capitale politique), Le Cap (capitale législative), et Bloemfontein (capitale judiciaire). Johannesburg, la plus grande agglomération du pays et un centre de commerce, est située au cœur de la province très peuplée du Gauteng. Durban, port donnant sur l’océan Indien, est un grand centre industriel. East London et Port Elizabeth, situées le long de la côte méridionale, abritent d’importants centres commerciaux, industriels et culturels.

34. L’Afrique du Sud a un climat généralement tempéré, du fait en partie qu’elle est entourée par les océans Atlantique et Indien sur trois côtés. En raison de cette topographie variée et de l’influence océanique, il existe une grande variété de zones climatiques. L’Afrique du Sud connaît un climat qui varie de désertique et semi-désertique au nord-ouest du pays à sous-tropical sur la côte est. La saison des pluies survient en été dans la majeure partie du pays, sauf dans la province du Cap occidental où il pleut en hiver. En hiver, les températures descendent jusqu’à zéro, et les étés peuvent être très chauds, plus de 35° Celsius (95°F) par endroits. Le Service météorologique sud-africain fournit des informations et prévisions météo à jour, ainsi que des images satellite.

35. En novembre, il fait chaud à Durban et la température moyenne est de 26 °C (79,7 °F), toutefois il peut parfois y avoir des averses. Il est important de noter que le climat est humide à Durban. Il est conseillé aux participants de rester hydraté et d’utiliser des crèmes solaires lorsqu’ils sortent ainsi que d’emporter un parapluie.

Durban

36. Durban, qui se trouve dans la municipalité métropolitaine d’eThekweni, est la capitale de la Province du KwaZulu-Natal et est située sur la côte est de l’Afrique du Sud, surplombant l’océan Indien. La ville se situe à l’embouchure du fleuve Umgeni, qui délimite les parties du nord de la ville de Durban, tandis que d’autres parties du fleuve coulent dans la ville.

37. Durban (anciennement **Port Natal**) est la troisième ville la plus peuplée d’Afrique du Sud, après Johannesburg et Le Cap, et est le port le plus actif du pays. Elle est également considérée comme l’un des principaux centres de tourisme à cause de son climat sous-tropical chaud et de ses longues plages.

38. Les nombreux parcs de Durban sont notamment les jardins botaniques qui comptent une serre à orchidées, le Jameson Park et ses jardins de roses, et le Snake Park où il est possible de voir toute une série de serpents venimeux. La ville abrite l’Université du KwaZulu-Natal, créée en 2004 à la suite de la fusion de l’Université de Durban-Westville et de l’Université du Natal. Il existe plusieurs musées et de nombreux marchés. Les manifestations culturelles et sportives sont organisées au Moses Mabhida Stadium, qui fait partie du vaste complexe sportif de King’s Park, un quartier des commerces et des loisirs.

39. Durban est célèbre pour ses plages, tant dans le centre de la ville que dans les banlieues. C’est le prétendu lieu récréatif d’Afrique du Sud où le climat chaud tout au long de l’année invite chacun à profiter le plus possible du mode de vie en plein air. Également dénommée « ville du surf », Durban est réputée pour ses magnifiques plages où il est possible de se baigner et de faire du surf, qui s’étendent en front de mer en partant du port situé au sud jusqu’à la banlieue chic de Umhlanga au nord.

40. En 2015, Durban a été reconnue comme l’une des sept nouvelles villes-merveilles (avec Vigan, Doha, La Paz, La Havane, Beyrouth et Kuala Lumpur).

41. L’aéroport international King Shaka dessert les vols intérieurs et internationaux, offrant des liaisons régulières vers Londres Heathrow, Dubaï, Istanbul, Doha, Maurice, Lusaka, Windhoek et Gaborone, ainsi qu’à destination de huit villes locales.

Heure locale

42. L’Afrique du Sud est sur le fuseau horaire UTC/GMT + 2 heures.

Monnaie

43. La devise de l'Afrique du Sud est le rand (ZAR). Les fluctuations des marchés des changes sont prises en compte dans les nouveaux taux quotidiens. Un dollar des États-Unis équivaut à 15 rands environ. Pour obtenir les taux de change à jour et un convertisseur de devises, veuillez consulter le site suivant : <http://www.xe.com/tools.php>

44. Des guichets automatiques de banque, reliés à tous les principaux réseaux internationaux, sont disponibles à travers tout le pays. Les cartes de crédit VISA et MasterCard sont acceptées presque partout. Les cartes American Express et Diners Club sont également acceptées, mais pas aussi largement. La plupart des magasins de détail acceptent les paiements par cartes de crédit et par cartes de débit assorties d'un numéro d'identification personnel (NIP). Les magasins et les commerçants n'acceptent pas les devises et il est donc conseillé d'échanger ses devises dans la monnaie locale à l'aéroport ou avant de se rendre en Afrique du Sud.

Électricité

45. L'alimentation électrique en Afrique du Sud est de 220/230 volts à 50 HZ. La plupart des prises sont de 15 ampères avec 3 trous ou de 5 ampères avec 2 trous (fiches rondes). Il est conseillé aux participants de se munir de leur propre adaptateur, même s'il est possible d'en acheter à l'aéroport à l'arrivée. La plupart des hôtels sont équipés de prises de 110 volts pour les rasoirs électriques et les appareils.



Contacts et informations supplémentaires

46. Pour en savoir plus sur la dix-septième session de la Conférence, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec le secrétariat de la Conférence (tél. : +254 20 762 1354/7621369 ; courrier électronique : unenvironment-amcen@un.org, en mettant en copie Julie.kaibe@un.org et david.ombisi@un.org).

47. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la République sud-africaine, veuillez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : South African Tourism, courrier électronique : travel@southafrica.net, tél : +27 (0) 11 895 300, site web: <https://www.southafrica.net>.